



Lecture de la Bible

A l'écoute du texte

Vous serez mes témoins

Actes 1.1-8, 12-15

Question

brise-glace :

Comment comprenez-vous la proclamation de l'Évangile ?

JE M'APPROCHE

Luc fait ici référence à son "premier livre", l'Évangile de Luc, qui traite de « tout ce que Jésus a commencé de faire et d'enseigner ». Luc parle de la « mission » que Jésus a confiée (Luc 24 :46-49), et dont il est question dans le Livre des Actes. Au nom de Jésus, tous les peuples seront appelés à se convertir, pour que leurs péchés soient pardonnés. Jésus dit : « À commencer par Jérusalem. Vous en êtes témoins ». Ensuite, Il dit : "Restez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la puissance d'en haut ». Actes 1: 4 fait la même recommandation, et le verset 8 fait de nouveau référence à la mission de témoigner « à Jérusalem ».

J'OBSERVE

Le mot "témoins", utilisé ici par Luc pour définir ce que doivent faire les disciples, est important. Il correspond à l'apostolat. Dans Actes 1: 2, 8, il est dit aux apôtres qu'ils seront les témoins de Jésus. Actes 10: 41 déclare que les témoins sont « ceux qui ont mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts ». Dans Actes 13: 31, Paul dit : « Il a été vu pendant de nombreux jours par ceux qui étaient montés avec lui de la Galilée à Jérusalem, et qui sont maintenant ses témoins auprès du peuple ». Nous voyons aussi (Actes 22 : 15,20) que Paul, et également Etienne, sont désignés comme témoins.

Dans le cas d'Etienne, le « témoin » devient martyr. Le mot « martyr » est dérivé du grec « martys » qui signifie témoin. Dans l'Église primitive, les témoins devaient souvent sceller leur témoignage de leur sang. L'expérience montrait que la mission et le martyr allaient de pair.

Ce témoignage, c'est la proclamation de l'Évangile, et plus particulièrement de la résurrection de Jésus. Dans Actes 1: 22, Luc cite Pierre en ce qui concerne la mission des nouveaux apôtres : pour « qu'il soit avec nous témoin de sa résurrection ». Dans Actes 13 : 31, Luc semble suggérer que le témoignage prend aussi un sens plus large, se référant à toute la vie de Jésus. Jésus annonçait la bonne nouvelle du royaume de Dieu (Luc 4:43; 8:1; 9:11). La mission des apôtres consiste également à témoigner du royaume de Dieu (Actes 8:12; 19:8; 20: 25; 28: 23, 31).

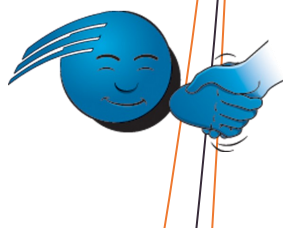
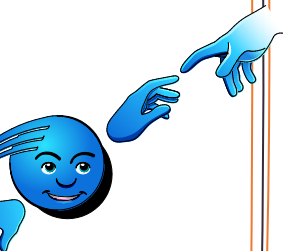
J'ADHERE

La prédication de l'Évangile est souvent comprise comme l'expression en mots et en actions de l'amour de Dieu pour l'homme. La notion de « royaume de Dieu », ou mieux, de « la souveraineté de Dieu », est importante. Les disciples espéraient « qu'Il rétablirait le royaume pour Israël » (verset 6). Jésus ne réfute pas cette espérance, il en conteste uniquement la chronologie.

Le mot « témoin » est un mot utilisé dans le vocabulaire juridique. Un témoin, c'est quelqu'un qui rapporte ce qu'il a vu ou entendu. Ici, le témoin doit témoigner dans un procès entre le Christ et le monde, et cela est source de souffrance (Actes 9 :15-16). A la fin, le Christ jugera le monde selon la justice (Actes 17 :30-31).

Au centre de ces témoignages : les actes de Jésus, qui permettaient aux témoins d'avoir un aperçu du royaume de Dieu. Jésus dit lui-même que c'est par Ses actes de guérison que le royaume de Dieu est parvenu jusqu'à l'homme (Mat 12 :28). Lorsque Jean envoie ses disciples vers Jésus avec la question « Es-tu celui qui doit venir ? », Jésus répond : « Allez rapporter à Jean ce que vous avez vu et entendu : les aveugles recouvrent la vue, les boiteux marchent... (Luc 7 :20-23)

Le royaume ne peut devenir réalité que si le roi est prêt pour cela. La bonne nouvelle est que Jésus-Christ est d'accord. C'est maintenant au tour du peuple de le reconnaître.



JE PRIE



Seigneur, Tu as promis à tes disciples : « Lorsque l'Esprit Saint sera sur vous, vous recevrez la force pour témoigner à Jérusalem, Samarie et aux confins de la terre ». Seigneur, donne-nous cette force, afin que nous puissions témoigner de Ton royaume et que tous les peuples Te reconnaissent.